

Renseignements :

ERAGE – Délégation Alsace
4 rue Brûlée
CS 70008
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 14 19 09
Fax : 03 88 35 62 27
Mail : alsace@erage.eu
Case : Formation Continue



Durée

6:00 heures

Spécialisation(s)

- Droit des assurances

Niveau(x) :

1. Initiation
2. Approfondissement

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

05/10/2020

Horaires

De 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Lieu de la formation

ERAGE – 4 rue Brûlée
67000 STRASBOURG

Intervenant(s) :

Me Bertrand NÉRAUDAU, Avocat à la Cour, Barreau de Paris

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

- Acquérir une compréhension globale du droit des assurances
- Connaître les grands principes du droit des assurances
- Être à jour des dernières évolutions

Programme :

Il est bien évident que le programme tiendra compte des dernières évolutions suite à la crise sanitaire :

De 9h00 à 12h00 :

- I. Les acteurs : organismes d'assurance, intermédiaires et assurés
- II. Contrats individuels et collectifs
- III. Contrat d'assurance, garantie, exclusions, conditions,
- IV. Sinistres obligations des parties, sanctions

De 13h30 à 16h30 :

- V. Règles communes aux assurances de dommages et de personnes
- VI. Règles propres aux assurances de dommages
- VII. Règles propres aux assurances de personnes
- VIII. Opposabilité et efficacité du contrat d'assurance
- IX. Règles de procédure : identifier l'adversaire et la juridiction compétente
- X. Distinction indemnitaire / forfaitaire

A retourner à :

ERAGE - Délégation Alsace
4 rue Brûlée
CS 70008
67085 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 14 19 09
Fax : 03 88 35 62 27
Mail : alsace@erage.eu
Case : Formation Continue

Date

05/10/2020

Horaires

De 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Durée

06:00 heures

Lieu de la formation

ERAGE –
4 rue Brûlée - 67000 - STRASBOURG

Niveau

1. Initiation
2. Approfondissem



Spécialisations

- Droit des assurances

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

50 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment.....

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public : 210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice : 150 €/jour